

ATTESTATION

*A fournir en cas de quotient familial supérieur à 1600*

Je soussigné(e) :

Parent de l'élève :

Demeurant à :

Reconnait avoir un quotient familial supérieur à 1600.

Et être informé que la facturation pour le service de cantine s'effectuera sur la base du plein tarif, soit 5,15€ (4,15€ de cantine + 1€ de garderie) pour l'année 2022-2023.

Fait à Crossey, le

Signature